

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Les petites phrases de la semaine

Rassemblées par Y.F.I

Sahle-Work Zwede, présidente de la République fédérale d'Éthiopie :

"Je suis ici pour rendre compte de la situation qui prévaut en ce moment dans mon pays. Car, malheureusement, trop souvent, des informations infondées et erronées sont relayées dans les médias".

Ali Bongo Ondimba, président de la République :

"La pédophilie est l'un des crimes les plus graves qui puissent être commis. Elle n'a pas sa place au Gabon. Quand les faits sont avérés, les abus envers les enfants doivent être sanctionnés par la Justice avec une extrême rigueur. Face à l'intolérable, il faut être intraitable".

Franck Nguema, ministre des Sports, de la Jeunesse, chargé de la Vie associative :

"(...) Sur les très hautes instructions du président de la République, j'ai saisi le ministre de la Justice, garde des Sceaux, pour l'ouverture d'une enquête judiciaire dans la communauté de football national, pour des abus sexuels éventuels ayant été commis en l'encontre des enfants et des jeunes de tous genres".

Pr. Lee White, ministre des Eaux, des Forêts, de la Mer, de l'Environnement, chargé du Plan climat et du Plan d'affectation des terres :

"Les conflits Homme-Faune et tout particulièrement les conflits Homme-Éléphant constituent une problématique technique, sociale et économique. Car, ils mettent à mal la sécurité physique et alimentaire ainsi que la paix sociale des populations rurales".

Axel Jesson Denis Agenoue, maire du 4e arrondissement de Libreville :

"Nous avons un plan d'action pour chaque aspect de l'insalubrité. En ce qui concerne la collecte d'ordures, par exemple, nous allons réglementer les heures de dépôt d'ordures afin que les ménages ne les jettent plus à n'importe quel moment de la journée".

Manitou, lauréat du prix "RFI talents du rire" :

"C'est avec beaucoup d'émotion que j'ai reçu ce prix. Il s'agit là de ma cinquième participation à cet événement. Les quatre dernières n'ont pas été concluantes mais je ne me suis pas découragé pour autant".

CLR : nouveau rebondissement dans une guéguerre politico-familiale !

Yannick Franz IGOHO
Libreville/Gabon

GROSSE tempête au dessus du "Cabaret des artistes", siège du Centre des libéraux réformateurs (CLR). Jean-Boniface Assélé, président-fondateur de ladite écurie politique, qui a récemment souhaité que son parti "revienne au fondamental", est monté d'un cran le week-end écoulé dans sa reprise en main du CLR. Le général à la retraite a convoqué une réunion extraordinaire durant laquelle il a purement et simplement destitué sa fille, Dr Nicole Assélé, par ailleurs déléguée générale du CLR ; et ce, sans préavis.

Le patriache est d'avis que l'ancienne déléguée générale a participé à un "coup d'Etat" visant à l'évincer de sa propre formation politique. "On a voulu peut-être me faire un coup d'Etat par ma fille elle-même. C'était un coup d'Etat qu'on avait prévu pour me prendre mon parti", assène-t-il. Non sans souligner que l'actuelle

gestion du CLR ne cadre pas avec la vision de départ. Des accusations bien évidemment balayées d'un revers de la main par l'incriminée. Cette dernière a d'ailleurs fustigé sur sa page Facebook, le modus operandi, selon elle, en totale violation des statuts et règlement intérieur du parti.

"Seul le délégué général du parti a le pouvoir de convoquer et diriger une réunion du directoire, conformément aux dispositions en vigueur sus-évoquées. En conséquence, j'ai indiqué mon refus irrévocable de participer à ce rendez-vous illicite que je ne saurais nullement cautionner", clame-t-elle haut et fort. Le moins que l'on puisse dire c'est que l'on ne peut douter de l'existence d'un bicéphalisme dans la famille des "Centristes". En atteste la persistance de cette guerre larvée entre les deux premières personnalités du CLR. Cependant, une source bien introduite estime que le problème est plus profond que les arguments avancés çà et là. La pomme de discorde résiderait,



Photo: Adjai Ntoutoume/L'Union

Atmosphère tendue au CLR où les deux premières personnalités se regardent désormais en chien de faïence.

d'après la même source, dans la gestion de la manne électorale à venir. L'octogénaire ne souhaite

pas se voir coiffer au poteau par sa fille. Affaire à suivre...

Omission

Une malencontreuse erreur d'importation nous a fait perdre l'ultime nom sur la liste des mesures individuelles issues du Conseil des ministres du vendredi 17 décembre (L'Union du week-end). Ainsi fallait-il lire :

**MINISTRE DES SPORTS CHARGÉ DE LA VIE ASSOCIATIVE
OFFICE NATIONALE DU SPORT ET DE LA CULTURE (ONSC)
Directeur des Ressources Humaines : M. Régis BOUKOUENDJI**

Toutes nos excuses à l'intéressé ainsi qu'à nos lecteurs.

La Semaine Pas de confusion !

SEMAINE riche en événements que celle qui s'est achevée hier. Aussi bien sur le plan diplomatique, politique, social que sportif.

Au niveau diplomatique, on notera essentiellement le séjour en terre gabonaise de la présidente éthiopienne, Shahle-Work Zwede, au cours duquel elle a rencontré le chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba, avec qui elle a fait le point de la situation qui prévaut en ce moment dans son pays, en proie à une guerre civile.

Sur le plan politique, le Conseil des ministres a été marqué par l'adoption de près d'une vingtaine de projets de textes et la validation d'un grand nombre de mesures individuelles, notamment dans le secteur de l'éducation. A cela on ajoutera la réunion du directoire du Centre des libéraux réformateurs (CLR). Au cours de ces assises présidée par le président fondateur dudit parti membre de la Majorité républicaine et sociale pour l'émergence, Jean-Boniface Assélé, il a été prononcé la destitution du Dr Nicole Assélé du poste de

déléguée générale... Une décision contestée par l'ancienne ministre des Sports, qui estime que cette instance du CLR s'est réunie dans l'illégalité. Tout porte d'ailleurs à croire qu'elle ne se laissera pas faire. La question est de savoir jusqu'où peut-elle aller face à son père. Au niveau social, il a encore été question de la lutte contre la pandémie de Covid-19 dans notre pays. Cette fois, il s'agit de la conférence de presse du gouvernement qui est venu confirmer l'entrée en vigueur dès le 15 décembre des nouvelles mesures annoncées en octobre dernier. Lesquelles, aux yeux de nombre de Gabonais, impliquent tacitement l'obligation de la vaccination...

Mais, voilà qu'une ONG, "Copil Citoyen", a introduit une requête en annulation des dites mesures au niveau de la Cour constitutionnelle. Et selon les textes de la haute juridiction, une telle saisine suspend l'application des dispositions du texte querrelé. Et la Cour dispose d'un mois pour rendre sa décision.

Toutefois, à la demande du gouvernement, et en cas d'urgence, ce délai est ramené à huit jours... Contrairement à ce que d'aucuns croient et disent ici et là, à ce stade, la Cour n'a pas désavoué le gouvernement. Elle ne l'a, encore moins, pas soutenu. C'est sa décision qui déterminera le sort réservé à ces mesures gouvernementales. Il n'y a donc pas de confusion possible à faire à ce niveau. Le monde sportif gabonais, notamment le milieu du football, a été éclaboussé par un média britannique, qui a rapporté des faits supposés de pédophilie. Le chef de l'Etat qui a tapé du poing sur la table, a insinué le gouvernement pour que la justice se saisisse de cette affaire et que la transparence soit de rigueur. Croisons les doigts et gageons que la justice fera son travail en toute liberté et en toute transparence.

ONDOUBA'NTSIBAH